



# Pèlerinage à Lourdes

Du 25 juillet au 30 juillet 2019

A retourner avant le 31 mai 2019

FICHE D'INSCRIPTION N°

PELE Avenir

animateur prêtre

animateur adulte laïc

**Direction des pèlerinages** - 12, place de Lavalette - CS 90051 - 38028 GRENOBLE Cedex 1 - Tél : 04 38 38 00 36  
pelerinages@diocese-grenoble-vienne.fr - Permanences : mardi 8h30 à 12h15 - jeudi 13h45 à 16h30  
N° immatriculation ATOUT France : IM038110025 - N° contrat MSC Pro : 0020820035000287 - N° client Garantie financière : ATRADIUS N°543870

(Père, Mme, M.) NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance\* : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Tél portable : \_\_\_\_\_ Je viens pour la 1<sup>ère</sup> fois à Lourdes avec le diocèse  oui  non

Comment avez-vous connu l'existence de cette proposition de pèlerinage ? \_\_\_\_\_

**Personne hors pèlerinage à contacter en cas d'urgence au cours du pèlerinage (à compléter obligatoirement) :**

M. Mme NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

**VOYAGE EN CAR :**

Grenoble : Notre Dame de Sion (Parking de la piscine Louise Michel, derrière Saint Pierre du Rondeau)

**PRIX DU SEJOUR par personne :**

Il comprend les frais d'inscription, le transport, l'hébergement en dortoir ou chambre individuelle en pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au déjeuner en pique-nique du dernier jour : réduction de 50 € pour inscription effectuée avant le 24 mai 2019.

**155 €**

**Village des Jeunes**

Bon de tombola hospitalité (bon blanc à joindre obligatoirement) : N° de série : \_\_\_\_\_ N° du bon blanc : \_\_\_\_\_

**REGLEMENT (PAR PERSONNE) :**

Chèques à libeller à l'ordre de : **DIRECTION DES PELERINAGES**

Prix du séjour	155 €
Réduction inscription avant 24 mai - 50 €	-
Bon de tombola (hospitalité) ou réduction	-
<b>TOTAL DÛ</b>	

MODE DE REGLEMENT : (cadre réservé au secrétariat)	Dates	Montant(s)
En espèces :		
En chèque(s) :		
En chèques vacances : Ne pas remplir la case prestataire		
<b>TOTAL Régulé :</b>		

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription. Un paiement fractionné peut être étudié selon les cas, le pèlerinage devant être soldé avant le 10 juillet 2019.

## Conditions Générales de vente

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente conformes aux articles L211-1 à L211-23 du Code du Tourisme actualisé au 1<sup>er</sup> juillet 2018, aux dispositions des articles R211-3 à R211-34 du même code, ainsi que des arrêtés fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Un résumé de vos droits est à votre disposition, conformément à l'arrêté du 1 mars 2018.

L'ensemble des garanties de la Mutuelle St Christophe est également consultable.

Tous ces documents sont à votre disposition au bureau des pèlerinages, aux horaires des permanences, et sur le site du diocèse, rubrique « vivre sa foi », page « pèlerinages diocésains », bouton « conditions générales de vente ».

## Conditions particulières

Les conditions particulières de ce pèlerinage sont constituées du programme prévisionnel, des caractéristiques des hébergements et des moyens de transport, de la liste des prestations comprises ou non comprises, des conditions de règlement et d'annulation. Elles sont disponibles au bureau des pèlerinages pendant les permanences, et sur le site du diocèse uniquement pendant la période des inscriptions.

## Conditions d'annulation

En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin, une somme de 60 € sera retenue par la Direction des Pèlerinages pour frais de dossier, le reste sera remboursé.

En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin pour cause médicale justifiée, la somme versée lui sera intégralement remboursée.

En cas d'impossibilité de partir pour un pèlerin, il peut céder sa place à une autre personne qui accepte les conditions du présent voyage.

En cas d'annulation, avant le départ, de la part de la direction des Pèlerinages (par exemple nombre d'inscrits inférieur au minimum indiqué) l'intégralité du montant versé par le pèlerin lui sera remboursée, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité supplémentaire.

## Information sur les données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées à des fins de traitement de votre inscription et de gestion du pèlerinage.

En m'inscrivant, j'accepte que la direction des pèlerinages du diocèse de Grenoble-Vienne utilise mes coordonnées pour m'envoyer ses propositions de programmes. Les données seront conservées tant que je resterai en contact avec la direction des pèlerinages. Aucune information ne sera ni cédée, ni transmise à un tiers.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, renforcée par le RGPD du 24 avril 2016 mis en application le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, suppression ou rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par email à : [protectiondesdonnees@diocese-grenoble-vienne.fr](mailto:protectiondesdonnees@diocese-grenoble-vienne.fr)

En m'inscrivant, j'autorise la direction des pèlerinages à utiliser, uniquement dans le cadre de son activité, les photos et vidéos qui pourraient être prises de moi.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance du programme prévisionnel, des conditions de transport et d'hébergement, de la participation financière, ainsi que des conditions générales et des garanties de la Mutuelle Saint Christophe. **Je fais une copie de cette fiche qui fait office de contrat que je conserve.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

**NE RIEN INSCRIRE MERCI**